Schéma général de positionnement des **certifications en tir sportif**

FILIÈRE FÉDÉRALE
(Encadrement bénévole)

ANIMATEUR
Formation 70 heures

L'animateur accueille les nouveaux pratiquants et anime les premiers cycles de découverte du tir en toute sécurité.

INITIATEUR
Formation 80 heures

L'initiateur encadre l'initiation en toute sécurité et permet au tireur débutant d'accéder, de manière autonome, aux disciplines de compétitions organisées par la FFTir.

ENTRAÎNEUR 1°
Formation 210 heures

L'entraîneur fait progresser des tireurs de club dans le but d'atteindre des objectifs compétitifs de niveau régional ou national.

ENTRAÎNEUR 2°
Formation 420 heures

L'entraîneur assure la préparation des collectifs (PER) Club, Ligue et Inter région. Il forme l'encadrement régional (Animateurs et Initiateurs).

FORMATION CONTINUE

Certificat Spécialité
Formation continue 12 à 24 heures

L'initiateur encadre les débutants dans une discipline Hors ISSF.

FILIÈRE BRANCHE PROFESSIONNELLE SPORT

Certificat de Qualification Professionnelle Tir sportif
Formation 200 heures : 150 + 50

Le titulaire d'un CQP encadre les activités de découverte et d'initiation du tir sportif.

FILIÈRE D'ÉTAT
(Encadrement Professionnel)

Certificat de Spécialisation Tir sportif
Formation 170 heures
(Associé BPJEPS APT-LTP-AC)

Le titulaire d'un CS JEPS **NIVEAU IV** anime l'activité Tir sportif.

Diplôme d'État JEPS mention Tir sportif
Formation 1 200 heures : 700 + 500

Le DEJEPS **NIVEAU III** confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire au perfectionnement, à l'entraînement, aux actions de formation et à la conception et conduite de projet dans l'association.

Diplôme d'État Supérieur JEPS mention Tir sportif
Formation 1 200 heures : 700 + 500

Le DESJEPS **NIVEAU II** confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à la préparation de la performance sportive, aux actions de formation de cadre et à la conception et conduite de projet dans une structure.

Concours recrutement professorat de sport